

# 81A00

## REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 28 MARS 2025

### RAPPORT DU PRESIDENT

---

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction Finances

Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8<sup>ème</sup> commission :

Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

<b>OBJET :</b> <b>Budget Primitif 2025-Eléments de synthèse (CP).</b>
--

<i>Pièces jointes ou annexes :</i>	<i>Note de présentation brève et synthétique BP 2025 - ProjetBP2025_DocumentGlobal</i>
------------------------------------	--

Mes chers collègues,

Lors de notre débat d'orientation budgétaire du 7 mars 2025, les actions prioritaires envisagées par l'assemblée départementale ainsi que les événements extérieurs susceptibles d'influer sur la situation financière de la collectivité vous ont été présentés.

Je soumetts à votre examen, le projet de budget 2025 qui découle de ces orientations. Le présent rapport vise à présenter de manière synthétique les principales dépenses et recettes composant le budget 2025 de la collectivité départementale afin d'apporter un éclairage sur les actions à conduire, et de mesurer l'impact financier de ces prévisions.

En outre, des rapports particuliers exposent, par secteur, les crédits relevant de la compétence de chacune des commissions.

Le budget primitif 2025 de la collectivité est élaboré dans un contexte politique inédit où un consensus minimum a fini par être trouvé pour permettre l'adoption le 14 février 2025 de la loi de finances pour 2025. Ainsi, la prévision de croissance retenue par le gouvernement a été ramenée de 1,1% à 0,9% et la prévision d'inflation de 1,8% à 1,4%.

L'année 2024 a été marquée par un nouveau dérapage des comptes publics conduisant à constater un déficit public autour de 6% du PIB, avec l'objectif de le ramener à moins de 5,4% en 2025. Dans ce contexte, le budget de l'Etat pour 2025 s'est présenté comme une première étape au redressement, associant les collectivités territoriales.

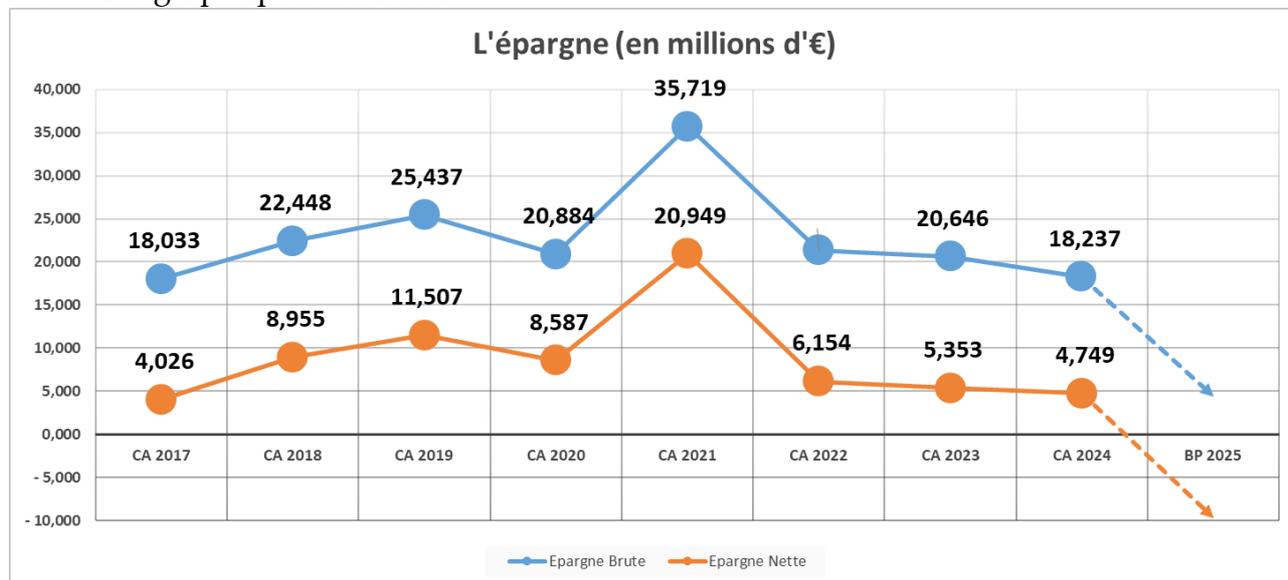
Au-delà des réductions de crédits budgétaires marquant certaines missions, plusieurs mesures affectent les finances des collectivités : l'augmentation des cotisations sociales (CNRACL, URSSAF) ; la diminution des dotations comme le fonds vert et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) limitant les ressources disponibles pour les projets locaux ; le gel de l'évolution de la TVA transférée aux Départements et la mise en place d'un nouveau dispositif de fond de réserve, qui ne s'applique pas en 2025 au département du Gers, mais qui pourra l'impacter l'année prochaine.

En revanche, le département est autorisé à augmenter, de façon temporaire, le taux des droits de mutation de 0,5 point. Un rapport particulier présenté à cette même séance propose cette augmentation de taux; celui-ci passera ainsi de 4,5% à 5% à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain.

Malgré cet environnement extrêmement contraint, la collectivité démontre, en tant que chef de file de l'action sociale, sa volonté de maintenir un haut niveau de dépenses dans le domaine de la solidarité départementale pour faire face aux besoins en matière de protection de l'enfance, d'aide aux personnes âgées et handicapées, et d'insertion (soit une évolution de +7,91% des dépenses nettes).

Le Budget Primitif 2025 du Département qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 352,6 millions d'euros verra également la poursuite de la dégradation de ses ratios d'autofinancement du fait notamment des contraintes imposées par l'Etat et du caractère incertain des principales recettes, particulièrement sensibles à l'évolution de la conjoncture économique (DMTO, TVA).

Le département voit ses marges de manœuvre financières se réduire comme le montre le graphique ci-dessous.



Ces contraintes budgétaires poussent le département à faire des choix difficiles et à revoir ses priorités, souvent au détriment des investissements locaux. Cela soulève également des questions sur la pérennité de certaines missions départementales qu'il conviendra d'expertiser afin de garantir les équilibres futurs.

### 1. La présentation du contexte du Budget Primitif 2025 :

Cette année 2025 commence dans un environnement géopolitique, économique et politique incertain. Il est également marqué par une situation budgétaire du pays sous forte contrainte avec un déficit public de près de 6,1% fin 2024.

Le PLF2025 adopté tardivement, puis la LFI2025 votée très récemment, font peser sur le Département du Gers un effort budgétaire de 9 M€ comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Dans ce contexte, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et le maintien d'un niveau d'épargne minimum représente le principal défi de ce budget.

## 2. La présentation des crédits par nature :

### 2.1 Les dépenses :

DEPENSES, (mouvement réels) en €	BP+BS+ virements 2024	BP 2025	Évolution 2025/2024	
FONCTIONNEMENT	287 685 894	288 755 452	+1 069 558	+0,37%
INVESTISSEMENT	94 514 106	63 844 548	-30 669 558	-32,45%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>382 200 000</b>	<b>352 600 000</b>	<b>-29 600 000</b>	<b>-7,74%</b>

#### 2.1.1. Les dépenses de fonctionnement :

Compte tenu d'une tension extrême sur les ressources, l'exercice 2025 est marqué par une maîtrise nécessaire de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Celles-ci augmentent toutefois sous l'effet de la progression mécanique des dépenses de solidarité et de personnel qui représentent près de 81% des dépenses réelles de fonctionnement totales (cette proportion se situait à 80% au BP2024). Les dépenses d'action sociale s'établissent à 159,098 M€ et les dépenses de personnel avoisinent les 75,092 M€<sup>1</sup>. Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont portées au budget primitif à environ 288,755 M€, en dépenses réelles, tous budgets confondus.

La section de fonctionnement, au-delà des charges courantes liées à l'exercice de l'activité des services départementaux (frais de personnel, de logistique, acquisition de fournitures...), permet de remplir les politiques publiques qui incombent à la collectivité départementale au travers de l'action sociale (Allocations Sociales : APA, RSA, PCH, prise en charge de frais d'hébergement des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants...), de l'entretien des routes, des contributions versées pour le fonctionnement des collèges gersois et du Service d'Incendie et de Secours Départemental, dont la dotation de fonctionnement sera reconduite à son niveau de 2024 (9,461M€), pour l'essentiel.

- En matière de solidarité départementale :

Le budget de fonctionnement 2025 de l'action sociale s'élève à 159,098 M€. Les dépenses nettes sont en progression de +7,91% par rapport au Compte Administratif prévisionnel de 2024, comme le montre le tableau suivant :

---

<sup>1</sup> Hors rémunérations des assistants familiaux, y compris masse salariale et autres dépenses de personnel.

en €	DEPENSES DGAS						
	CA 2023	CA prev 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023		BP 2025	Evolution budget 2025 / CA 2024	
			montant	taux		montant	taux
Direction Enfance et Famille	40 929 816	42 656 503	1 726,7	4,2%	44 884 985	2 228 482	5,2%
Direction Insertion et Solidarités Actives	28 608 838	29 059 873	451,0	1,6%	29 785 480	725 607	2,5%
Direction Politiques de l'Autonomie	76 193 636	80 927 944	4 734,3	6,2%	84 207 131	3 279 187	4,1%
Direction Action Sociale Territoriale	151 792	190 104	38,3	25,2%	209 154	19 050	10,0%
Direction Gestion Coordination	17 105	51 300	34,2	199,9%	11 300	-40 000	-78,0%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>145 901 188</b>	<b>152 885 724</b>	<b>6 984,5</b>	<b>4,8%</b>	<b>159 098 050</b>	<b>6 212 326</b>	<b>4,06%</b>

en €	RECETTES DGAS						
	CA 2023	CA prév 2024	Evolution CA 2024 / CA 2023		BP 2025	Evolution budget 2025 / CA 2024	
			montant	taux		montant	taux
Direction Enfance et Famille	1 563 924	2 132 933	569,0	36,4%	748 000	-1 384 933	-64,9%
Direction Insertion et Solidarités Actives	12 186 494	11 636 846	-549,6	-4,5%	11 646 337	9 491	0,1%
Direction Politiques de l'Autonomie	24 965 583	25 736 121	770,5	3,1%	24 357 851	-1 378 270	-5,4%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>38 716 001</b>	<b>39 505 900</b>	<b>789,9</b>	<b>2,0%</b>	<b>36 752 188</b>	<b>-2 753 712</b>	<b>-6,97%</b>

<b>TOTAL DEPENSES NETTES</b>	<b>107 185 186</b>	<b>113 379 824</b>	<b>6 194 638</b>	<b>5,8%</b>	<b>122 345 862</b>	<b>8 966 038</b>	<b>7,91%</b>
------------------------------	--------------------	--------------------	------------------	-------------	--------------------	------------------	--------------

Les principales dépenses composant l'action sociale départementale sont la protection de l'enfance (44,885 M€), le soutien à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes (84,207 M€) ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'insertion (29,785 M€).

Les principales actions du Département s'organisent autour de :

- **L'enfance qui présente un budget en augmentation en 2025** de +5,2%.

Dans un contexte de hausse des dépenses d'hébergement en établissement de plus de 5% ainsi que de hausse du nombre d'enfants placés chez les assistants familiaux, la collectivité s'inscrit dans une démarche de recherche de maîtrise de la dépense et de questionnement sur les pratiques et les organisations. C'est ainsi que la gestion de l'Assistance Educative en Milieu Ouvert connaîtra en 2025 une réorganisation consistant à externaliser auprès de partenaires la totalité des mesures ;

- **Une augmentation limitée des tarifs d'hébergement** : Les dépenses d'hébergement en établissements tarifés par le Département représentent une part importante des dépenses sociales. Pour l'exercice 2025 les orientations tarifaires en matière d'hébergement seront limitées à +1,5% pour les structures d'hébergement et d'accueil de personnes en situation de handicap (hors mesures salariales issues du Ségur et hors projets d'investissement déjà validés), +1% pour les établissements enfance et +0,5% pour les EHPAD USLD et PUV. Parallèlement, le Département s'est engagé dans un processus d'amélioration des délais de traitement et de mise en paiement des dossiers d'aide sociale à l'hébergement.

Ce plan d'action initié en 2023, qui a commencé à porter ces fruits en 2024, sera poursuivi en 2025 ;

- **Les publics fragiles sont une des principales cibles du département au travers des Allocations Individuelles de Solidarité (APA, RSA et PCH)** qui représentent un volume de 72,250 M€ en dépenses brutes 2025. Elles poursuivent leur croissance avec un reste à charge pour la collectivité qui passe de 39,3 M€ en 2024 à 42,1 M€ en estimation 2025.

L'évolution de l'APA à domicile s'explique notamment par l'augmentation du tarif plancher à 24,58 € pour les SAAD (qui ne sont plus différenciés selon qu'ils sont habilités ou non habilités à l'aide sociale). Les revalorisations salariales continuent de peser en 2025 pour un montant de 2,250 M€ ; ces effets prix et volumes étant atténués par une réalisation partielle des plans d'aide à 79,5% en moyenne.

S'agissant de l'APA en établissement, et compte tenu du contexte budgétaire contraint, un maintien du point GIR à 7,60€ est proposé.

Pour ce qui est de la PCH, elle évolue en 2025 de +5,72% sous l'effet d'un nombre de bénéficiaire en hausse constante depuis 5 ans et du tarif plancher en augmentation à 24,58 €. Il est à noter que l'abrogation pour les nouveaux dossiers, à compter du 1<sup>er</sup> février, de l'aide extra légale « aide-ménagère PCH » devrait permettre une économie estimée à 0,270M € en 2025.

Les dépenses RSA progressent quant à elles de 2,27% pour l'élever à 27,087 M€ ;

#### **- L'insertion et les solidarités actives**

Les dépenses de fonctionnement inscrites (dont celles du RSA) s'élèvent à 29,785 M€ en progression de +2,5% par rapport au CA prévisionnel 2024.

Le programme départemental d'insertion est en léger recul de -0,074 M€ et la participation du Département du titre du Fonds d'Aide aux Jeunes est maintenue à son niveau de 2024 (0,045 M€).

#### **• En matière de dépenses de personnel :**

Une stratégie de restriction de la masse salariale sans précédent a été mise en œuvre depuis 2024 et se poursuit sur l'exercice 2025. L'effort d'une maîtrise budgétaire rigoureuse s'est illustré par une augmentation mesurée de la masse salariale en 2024 à hauteur de 0,573 M€ (+0,81%). Cet effort va continuer pour le budget 2025 par le biais de mesures d'économies à grande échelle, dont les répercussions pourront sensiblement impacter l'organisation et l'activité des services du département.

La prévision 2025 sur les chapitres 012, 016 et 017 (hors ASSFAM), tous budgets confondus, indique que le montant de la masse salariale atteint 72 568 680 € soit une augmentation de + 2,23% par rapport au CA prévisionnel 2024. Dans cette évolution, il faut tenir compte d'une augmentation des cotisations CNRACL (3 points) et URSSAF (1 point), à hauteur de 1 400 000 €.

En intégrant la masse salariale des assistants familiaux et des collaborateurs d'élus, la dépense RH s'établit à 86 623 420 €.

Depuis 2022, des efforts de maîtrise et la stratégie de restriction de la masse salariale sans précédent ont été mis en œuvre. Cependant, sur la même période, les dépenses de majoration du point d'indice ont eu un fort impact sur les évolutions (937 K€ en 2022 et 2,277 M€ en 2023).

La maîtrise de la masse salariale a visé deux objectifs :

- contribuer à l'équilibre général du budget ;
- absorber les mesures de revalorisation via la majoration du point d'indice sur les autres déterminants de la masse salariale (effectif permanent, contractuel, carence).

En 2025, plusieurs leviers de mesures d'économie vont être actionnés afin de maîtriser la dépense salariale. Ces mesures doivent permettre de couvrir la dépense obligatoire sans augmentation du volume de crédits hors dépenses afférentes au transfert des routes nationales. Il s'agit :

- de la diminution de la volumétrie des contractuels non permanents et du maintien du volume des apprentis à la stricte compensation du CNFPT ;
- de la suppression des postes permanents : mis en œuvre une politique d'optimisation des effectifs qui s'est traduit par la suppression de 17 postes en 2024 et en prévision, 12 postes connus à ce jour en 2025 ;
- de l'application d'une carence systématique et généralisée par un pilotage contraint des process de recrutement, l'objectif 2025 étant d'atteindre une moyenne supérieure à 100 jours de carence ;
- du décalage des avancements de grade au 1er septembre 2025 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- de l'application d'une mesure votée en loi de finances réduisant les indemnités journalières versées en cas d'arrêt maladie (passage de 100% à 90%).

- **En matière de voirie départementale :**

Les crédits inscrits en 2025 relatifs aux routes départementales s'élèveront à 6,629 M€.

Ils permettront notamment d'assurer la maintenance et la mise en œuvre des moyens, l'entretien des infrastructures routières, l'acquisition des équipements des routes.

Toutefois, ces crédits inscrits ne couvriront que partiellement les besoins minimums d'entretien de la voirie. C'est ainsi que les ressources dédiées dans ce domaine seront priorisées et concentrées sur la mise en œuvre des moyens et sur l'acquisition de matériaux pour une réalisation en régie, des travaux d'entretien essentiels.

- **En matière de soutien aux collèges :**

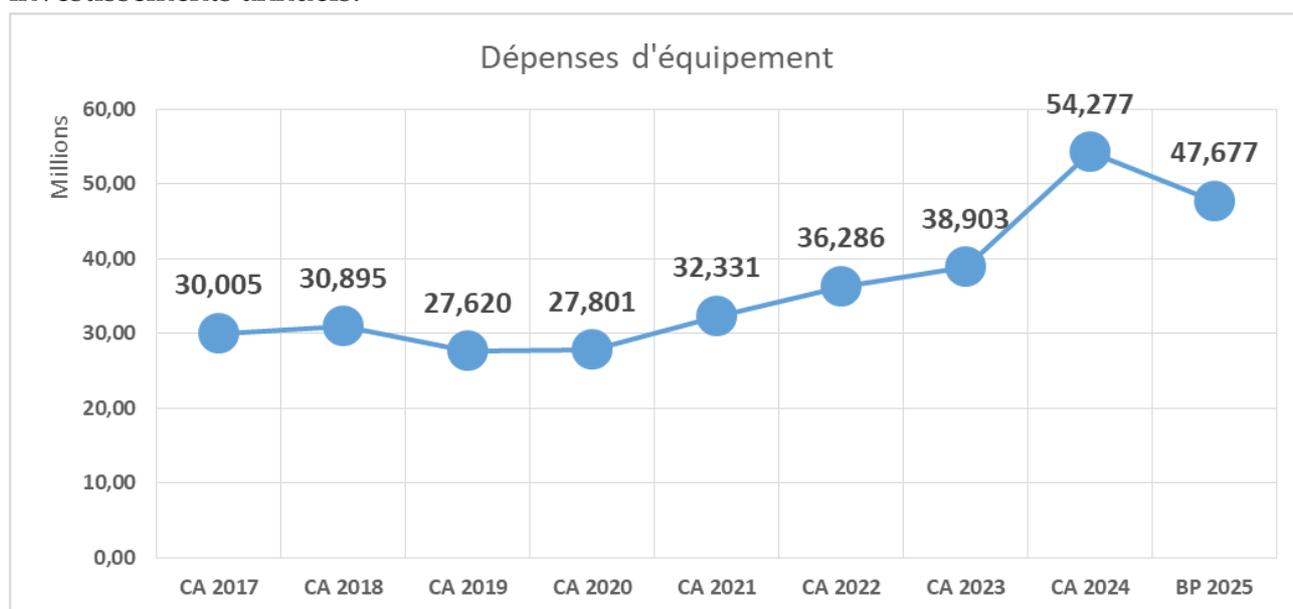
En 2025, outre les dotations et subventions de fonctionnement à destination des collèges gersois, près de 1,139 M€ seront consacrés à une restauration de qualité dans ces mêmes collèges. Cette volonté d'améliorer la qualité de l'alimentation se traduira par une multitude d'actions telles que la reprise par le Département de l'acquisition des denrées (pour 4 collèges expérimentateurs), des subventions pour l'achat de denrées de qualité conformément aux orientations de la charte départementale, des aides à la pension/demi-pension pour des familles gersoises, l'organisation d'événements autour de la gastronomie dans les collèges ainsi que la prise en charge de frais de labellisation.

Et pour la première année, des crédits seront inscrits pour assurer la maintenance des équipements de restauration, dont l'acquisition sera reprise par la collectivité en vue de faciliter le travail des denrées brutes et maintenir une restauration durable de qualité.

### 2.1.2. Les dépenses d'investissement (hors dette):

L'investissement, hors dette et résultats reportés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avoisinera les 47,677 M€, en crédits de paiement. Le Compte Administratif prévisionnel de 2024 devrait s'établir, quant à lui, à 54,277 M€ exercice marqué notamment par la première année de maîtrise d'ouvrage du chantier de mise à 2x2 voies de la RN124 qui a pesé pour 23,6 M€. Ce recul du niveau d'investissement de la collectivité est la conséquence des efforts consentis afin de faire face aux difficultés budgétaires structurelles rencontrées en 2025 et la réduction de sa capacité d'autofinancement, tout en maintenant les grands engagements structurels.

Sur ce niveau des dépenses d'investissement de 47,677 M€ (en CP) en 2025, 42,640 M€ relèvent d'une gestion pluriannuelle en AP/CP et 5,037 M€ correspondent à des investissements annuels.



Au titre des Autorisations de Programme (AP), qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget primitif 2025 s'élève à -3,607 M€ (AP nouvelles et ajustement des AP antérieures compris). Cet ajustement comprend notamment -1,821 M€ au titre de la direction des routes et mobilités.

**Ainsi, le stock des Autorisations de Programme** en cours est porté à **204,079** millions d'euros (cf. rapport particulier sur les AP/AE). Sur ce stock, 156,758 M€ concernent la direction des routes et mobilités.

Le vote du budget s'effectue par chapitre budgétaire exprimant une nature de dépense. Le tableau suivant présente les dépenses réelles par chapitre, tous budgets confondus :

Chap	Chapitre	BP+BS+ virements 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	633 826	982 861	349 035	55,07%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 568 822	22 002 923	434 101	2,01%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	83 695 090	84 581 961	886 871	1,06%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 783 568	4 811 973	-971 595	-16,80%
016	APA	35 834 537	35 544 492	-290 045	-0,81%
017	RSA / REGULARISATIONS DE RMI	29 110 028	29 416 014	305 986	1,05%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	106 666 874	106 681 541	14 667	0,01%
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	205 000	210 000	5 000	2,44%
66	CHARGES FINANCIERES	2 861 550	3 248 050	386 500	13,51%
67	CHARGES SPECIFIQUES	129 374	231 290	101 916	78,78%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 197 226	1 044 347	-152 879	-12,77%
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>287 685 894</b>	<b>288 755 452</b>	<b>1 069 558</b>	<b>0,37%</b>

Les charges de fonctionnement représentent près de 82% des dépenses réelles totales, dont principalement les dépenses d'action sociale, salariales, de participation au fonctionnement des SDIS et au fonctionnement des collèges ainsi que celles d'entretien courant des routes départementales.

(1) **Sur le chapitre 011 « charges à caractère général »** sont inscrites les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant, y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du département pour un montant de 22,003 M€.

(2) **Le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie »** qui retrace les dépenses relatives à l'APA, s'établit, au total, à 35,544 M€. Les dépenses inscrites sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires de l'APA, ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale, formation, déplacements et missions). Les allocations seules avoisinent les 34,039 M€ (contre 32,859 M€ au compte administratif 2024, soit une progression de +3,6%).

(3) **Sur le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active »** sont inscrits 29,416 M€. Les dépenses positionnées sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires du RSA, les dépenses liées à la réalisation du plan départemental d'insertion ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale des personnels affectés à cette mission, formation, déplacements et missions). Les allocations RSA versées représentent une somme de 27,087 M€ (contre 26,486 M€ au compte administratif 2024, soit une progression estimée à +2,27%).

(4) **L'enveloppe 2025 affectée à la masse salariale inscrite sur les chapitres 012, 016 et 017 s'établit à 86,566 M€**, dont 13,997M€ au titre de la paie des assistants familiaux.

Déduction faite de la paie des assistants familiaux, la masse salariale s'établit à 72,569 M€ (dépenses inscrites sur les chapitres 012, 016 et 017)<sup>2</sup> soit une progression contenue de +2,23% par rapport au CA prévisionnel 2024 (70,988 M€).

Cette évolution des dépenses de personnel tient compte pour 1,4 M€ de l'augmentation des cotisations CNRACL (+3%) et URSSAF (+1%).

(5) **Le chapitre « 65 » « autres charges de gestion courante»**, doté de 106,682 M€, comprend, pour l'essentiel, les interventions du département en direction de tiers (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement, contributions obligatoires, participations, subventions de fonctionnement versées...). Ce poste de dépenses intègre notamment les dépenses sociales au titre des frais de séjour et d'hébergement (61,705 M€ au BP 2025 contre 59,250 M€ au CA 2024, soit +4,14%) et de la prestation de compensation du handicap (12,930M€ au BP 2025 contre 12,230 M€ au CA 2024, soit +5,72%).

(6) **Les crédits inscrits sur le chapitre 67 « charges spécifiques »** s'élèvent à 0,231 M€. Il s'agit essentiellement de crédits nécessaires à la comptabilisation de titres annulés sur exercices antérieurs.

(7) **Ce chapitre 68** prévoit l'inscription d'une dotation de 1,044M€ au titre de la politique de provisionnement de la collectivité.

---

<sup>2</sup> Dépenses inscrites sur les articles 621, 64, 631, 633 des chapitres 012, 016 et 017

Chap	Chapitre	BP+BS+ virements 2024	BP 2025	Evolution 2025/2024	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 701 468	85 944	-15 615 524	-99,45%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 500 000	14 130 000	630 000	4,67%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 133 030	1 864 280	-268 750	-12,60%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 617 289	7 018 063	-2 599 226	-27,03%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 771 028	2 688 517	-3 082 511	-53,41%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	47 536 820	37 618 328	-9 918 492	-20,86%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	93 397	303 397	210 000	224,85%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	161 074	136 018	-25 056	-15,56%
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>94 514 106</b>	<b>63 844 548</b>	<b>-30 669 558</b>	<b>-32,45%</b>
	<b>DEPENSES TOTALES : en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros</b>	<b>382 200 000</b>	<b>352 600 000</b>	<b>-29 600 000</b>	<b>-7,74%</b>

(dont 86846.94 € de crédits RAR reportés).

Les dépenses d'investissement sont constituées, pour l'essentiel, de dépenses d'équipement direct (immobilisations), de subventions versées à des tiers (chapitre 204) et du remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Au budget primitif de 2025, les crédits de paiement affectés à l'investissement s'établissent à 63,845 M€. L'investissement, hors dette, résultats et équilibre des budgets annexes, s'élève à 47,677 M€ (chapitres 16, 001 et exclus).

(1) Le chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées » est doté de 14,130 M€ en 2025 (13,500 M€ au budget 2024), il correspond au remboursement du capital de la dette.

(2) Les chapitres 20 (hors 204), 21 et 23 correspondent respectivement aux immobilisations incorporelles (frais d'études, ...), corporelles (acquisitions..) et en cours (travaux...). L'ensemble de ces postes (hors équilibre des budgets annexes) représente une enveloppe de 40,245 M€ au BP 2025.

(3) Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », doté de 7,018 M€ retrace les subventions d'équipement allouées par le département à des tiers (communes et intercommunalités, État,...).

## 2.2 Les recettes :

RECETTES, (mouvements réels) en €	BP+BS+ virements 2024	BP 2025	Évolution 2025/ 2024	
FONCTIONNEMENT	307 566 396	312 678 863	+5 112 467	+1,66%
INVESTISSEMENT	74 633 604	39 921 137	-34 712 467	-46,51%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>382 200 000</b>	<b>352 600 000</b>	<b>-29 600 000</b>	<b>-7,74%</b>

Il convient de noter que le Budget Primitif 2025 prend en compte, par anticipation sur le vote du compte administratif 2024, les résultats de la gestion précédente. Les résultats reportés de l'exercice 2024 figurent sur les comptes 1068, 001 et 002.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024, après couverture du déficit d'investissement avoisine les 20,735 M€ (tous budgets confondus), tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

<i>en milliers d'€</i>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Résultat net de clôture</b>	14 635	25 928	18 926	11 917	20 735

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2025, le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 14,130 M€ en 2025, contre 26,270 M€ en 2024. L'annuité de la dette 2025 s'élève à 17,276 M€ dont 14,128 M€ au titre du remboursement du capital et 3,148 M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (14,130 M€) et le remboursement en capital de la dette (14,128 M€) conduira à une quasi stabilisation du stock de la dette ; ce dernier s'établissant ainsi à 134,647 M€ au 31 décembre 2025.

Les prévisions de recettes proposées au budget primitif sont présentées dans le tableau suivant.

## DETAIL DES RECETTES PAR NATURE (tous budgets)

<i>en euros (mouvements réels)</i>	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024	
<b>Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)</b>	<b>309 654 660</b>	<b>307 520 026</b>	<b>312 678 863</b>	<b>5 158 837</b>	<b>1,7%</b>
<b>IMPOTS ET TAXES (comptes 73*) dont</b>	<b>186 700 759</b>	<b>198 782 686</b>	<b>195 713 999</b>	<b>-3 068 687</b>	<b>-1,5%</b>
Fraction TVA compensatoire TFPB-Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	60 093 792	60 076 154	60 076 154	0	0,0%
Fraction TVA compensatoire CVAE	7 703 491	7 701 230	7 701 230	0	0,0%
DMTO-Droits de Mutation à Titre Onéreux	28 607 021	23 538 075	24 500 000	961 925	4,1%
TSCA-Taxe Sur les Conventions d'Assurance	43 916 936	46 829 556	48 188 000	1 358 444	2,9%
FNGIR-Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	5 778 954	5 778 954	5 778 954	0	0,0%
TICPE-Taxe Intérieur de Consommation sur les Produits Energétiques	12 426 930	21 861 650	22 448 661	587 011	2,7%
Fonds de péréquation DMTO	15 028 679	15 725 739	13 320 000	-2 405 739	-15,3%
DCP-Dispositif de Compensation Péréquée (frais de gestion TFPB)	6 690 994	7 268 029	7 326 000	57 971	0,8%
Fraction de TVA supplémentaire (250M€)	1 456 366	1 435 584	1 350 000	-85 584	-6,0%
Fonds de sauvegarde PLF 2024		3 871 778	300 000	-3 571 778	-92,3%
Autres produits de fiscalité	4 997 597	4 695 938	4 725 000	29 062	0,6%
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (comptes 74*) dont</b>	<b>84 536 591</b>	<b>85 250 323</b>	<b>84 079 256</b>	<b>-1 171 067</b>	<b>-1,4%</b>
DGF-Dotation Globale de Fonctionnement	44 491 306	44 418 178	44 317 255	-100 923	-0,2%
DGD-Dotation Générale de Décentralisation	1 701 076	1 701 076	1 701 076	0	0,0%
FMDI-Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion	1 254 596	1 284 369	1 260 000	-24 369	-1,9%
Compensations fiscales (dont DCRTP-Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)	9 197 638	9 377 689	9 126 533	-251 156	-2,7%
Dotations CNSA-Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	22 013 171	22 459 391	22 585 851	126 460	0,6%
FCTVA-Fonds de Compensation de la TVA fonctionnement	153 986	302 529	240 000	-62 529	-20,7%
Participations Etat	1 772 802	2 268 411	1 297 748	-970 663	-42,8%
Participations Région	591 702	507 202	488 565	-18 637	-3,7%
Participations autres collectivités	1 142 164	1 375 438	2 099 182	723 744	52,6%
Participations autres organismes	816 382	1 186 398	738 600	-447 798	-37,7%
Fonds européens	1 011 769	369 642	224 446	-145 196	-39,3%
Autres participations	390 000				
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (comptes 75*) dont</b>	<b>15 586 811</b>	<b>7 845 131</b>	<b>7 539 571</b>	<b>-305 559</b>	<b>-3,9%</b>
Subventions d'équilibre des budgets annexes	2 358 645	1 709 095	3 668 903	1 959 809	114,7%
Reprise mise en réserve DMTO	8 000 000				
Recouvrement de dépenses d'aide sociale	3 610 825	3 878 421	2 183 500	-1 694 921	-43,7%
Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale	644 883	840 157	654 500	-185 657	-22,1%
Revenu des immeubles	235 350	257 251	165 525	-91 726	-35,7%
Autres produits 75*	737 108	1 160 207	867 143	-293 064	-25,3%
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)</b>	<b>18 926 426</b>	<b>11 958 511</b>	<b>20 499 621</b>	<b>8 541 110</b>	<b>71,4%</b>
<b>ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013)</b>	<b>128 031</b>	<b>180 570</b>	<b>1 248 500</b>	<b>1 067 930</b>	<b>591,4%</b>
<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (comptes 70*)</b>	<b>2 818 998</b>	<b>2 364 420</b>	<b>2 811 563</b>	<b>447 143</b>	<b>18,9%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS (comptes 76*)</b>	<b>538</b>	<b>807</b>	<b>0</b>	<b>-807</b>	<b>-100,0%</b>
<b>PRODUITS SPECIFIQUES (comptes 77*) dont</b>	<b>365 133</b>	<b>223 945</b>	<b>0</b>	<b>-223 945</b>	<b>-100,0%</b>
Produits des cessions d'immobilisations (compte 775, uniquement en réalisation)	278 303	223 252		-223 252	
Autres produits spécifiques	86 830	694	0	-694	
<b>REPRISES SUR PROVISIONS (comptes 78*)</b>	<b>591 371</b>	<b>913 632</b>	<b>786 353</b>	<b>-127 279</b>	<b>-13,9%</b>

<i>en euros (mouvements réels)</i>	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025	Evolution BP 2025 / CA 2024	
<b>Recettes Réelles d'Investissement (RRI)</b>	<b>45 336 249</b>	<b>74 416 535</b>	<b>39 921 137</b>	<b>-34 495 398</b>	<b>-46,4%</b>
<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) dont</b>	<b>22 749 900</b>	<b>20 287 810</b>	<b>7 134 944</b>	<b>-13 152 866</b>	<b>-64,8%</b>
Excédents de fonctionnement affectés à l'investissement (1068)	18 536 688	15 701 468	85 944	-15 615 524	-99,5%
FCTVA-Fonds de Compensation de la TVA investissement	4 213 211	4 586 342	7 049 000	2 462 658	53,7%
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) - dont</b>	<b>6 730 289</b>	<b>27 049 807</b>	<b>15 132 057</b>	<b>-11 917 750</b>	<b>-44,1%</b>
DDEC-Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges	1 252 923	1 252 923	1 252 923	0	0,0%
DSID-Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements	858 789	2 257 770	840 534	-1 417 236	-62,8%
Amendes de radars automatiques	583 631	582 926	580 000	-2 926	-0,5%
Subventions Etat	2 298 158	15 205 343	5 146 905	-10 058 438	-66,2%
Subventions Région	131 986	6 453 008	6 448 930	-4 078	-0,1%
Subventions autres collectivités	609 462	1 222 895	795 834	-427 061	-34,9%
Subventions autres organismes	5 534	7 343	66 932	59 589	811,5%
Fonds européens	989 806	67 600	0	-67 600	-100,0%
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) - dont</b>	<b>15 200 000</b>	<b>26 270 223</b>	<b>14 130 000</b>	<b>-12 140 223</b>	<b>-46,2%</b>
Emprunt classique	15 200 000	26 270 223	14 130 000	-12 140 223	-46,2%
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)</b>	<b>537 250</b>	<b>592 034</b>	<b>1 218 419</b>	<b>626 385</b>	<b>105,8%</b>
<b>PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION (chapitre 024, uniquement en prévision)</b>			<b>2 141 501</b>	<b>2 141 501</b>	
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (chapitre 204)</b>	<b>13 416</b>	<b>59 107</b>	<b>37 292</b>	<b>-21 815</b>	<b>-36,9%</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (chapitre 20)</b>		<b>14 760</b>	<b>0</b>	<b>-14 760</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21)</b>	<b>918</b>	<b>2 785</b>	<b>1 200</b>	<b>-1 585</b>	<b>-56,9%</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)</b>	<b>104 476</b>	<b>140 009</b>	<b>125 724</b>	<b>-14 284</b>	<b>-10,2%</b>
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>354 990 909</b>	<b>381 936 560</b>	<b>352 600 000</b>	<b>-29 336 560</b>	<b>-7,7%</b>

### **3. La présentation des crédits par fonction :**

Avec 187,656 M€, l'action sociale et la santé (*fonction 4, y compris les dépenses de personnel*) représente 53,2% du budget total.

<b>Fonctions en €</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
0	SERVICES GENERAUX	35 673 682	262 511 725
1	SECURITE	9 514 690	84 544
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	14 747 422	2 026 533
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 825 878	281 337
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	186 494 923	39 887 437
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 198 350	182 054
6	ACTION ECONOMIQUE	4 533 562	1 743 219
7	ENVIRONNEMENT	5 001 349	3 371 815
8	TRANSPORTS	23 683 838	2 210 763
Budget de l'autodrome de Nogaro gérés en M4 (pas de fonction)		81 758	379 436
<b>TOTAL Section Fonctionnement</b>		<b>288 755 452</b>	<b>312 678 863</b>
0	SERVICES GENERAUX	16 635 586	24 374 844
1	SECURITE	1 962	
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	2 580 246	1 862 650
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 079 206	69 692
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 160 924	265 584
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 257 381	
6	ACTION ECONOMIQUE	387 729	39 692
7	ENVIRONNEMENT	1 747 090	68 756
8	TRANSPORTS	37 610 802	13 153 976
Budget de l'autodrome de Nogaro gérés en M4 (pas de fonction)		383 622	85 944
<b>TOTAL Section Investissement</b>		<b>63 844 548</b>	<b>39 921 137</b>
<b><u>DEPENSES TOTALES</u> en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros</b>		<b>352 600 000</b>	<b>352 600 000</b>

#### 4. La présentation des crédits par budget:

Les résultats prévisionnels de la clôture comptable 2024 sont inscrits, par anticipation sur le vote du compte administratif, dès le budget primitif, sur chacun des budgets. L'affectation de ces résultats sera définitivement validée après le vote du compte administratif, telle que le prévoit la réglementation.

Au terme de la gestion 2024, les résultats se présentent par budget ainsi qu'il suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Restes à réaliser DEPENSES	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		21 113 501,34	112 842,98		84 846,94	
47	SATESE	107 056,14			107 056,14		
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES	515 338,68			515 338,68		
51	POLE THERMAL	773 316,65			348 400,98		
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	182 506,71			182 506,71		
57	AUTODROME NOGARO		245 380,10	85 944,06			85 944,06
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	177 959,36			177 959,36		
	<b>TOTAL :</b>	<b>1 756 177,54</b>	<b>21 358 881,44</b>	<b>198 787,04</b>	<b>1 331 261,87</b>	<b>84 846,94</b>	<b>85 944,06</b>

Il est à noter que le budget annexe du pôle thermal étant clôturé au 31 décembre 2024, son résultat de clôture est intégré au résultat du Budget Principal ainsi :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001
01	BUDGET PRINCIPAL		21 113 501,34	112 842,98	
51	POLE THERMAL	773 316,65			348 400,98
	<b>Reprise du résultat du Budget Principal en 2025</b>		<b>20 340 184,69</b>		<b>235 558,00</b>

Les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2024, d'un montant global de 20 585 564,79 € (20 340 184,69 € au titre du budget principal + 245 380,10 € au titre du budget 57), sont affectés, de façon anticipée, à la couverture des déficits d'investissement pour un montant de 85 944,06 € et à la section de fonctionnement pour le solde (20 499 620,73 €) tel que cela est exposé dans le tableau suivant :

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 20 585 564,79		
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	20 340 184,69		20 340 184,69
57	AUTODROME NOGARO	159 436,04	85 944,06	245 380,10
	<b>TOTAL</b>	<b>20 499 620,73</b>	<b>85 944,06</b>	<b>20 585 564,79</b>

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses et des recettes par budget. Le budget principal représente à lui seul **97,7%** des dépenses.

Les virements nécessaires à l'équilibre des budgets annexes s'établissent à 3 668 903,39 €. Ils se traduisent par l'inscription d'une dépense sur le budget principal et de recettes du même montant sur les budgets annexes.

	Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Dont :	Virements d'équilibre
01	BUDGET PRINCIPAL	282 561 135	305 614 868	Dépense	3668903,39
47	SATESE	849 806	877 806	Recette	415435,14
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES	1 528 717	1 990 717	Recette	1195712,18
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	1 466 427	1 508 427	Recette	900421,71
57	AUTODROME NOGARO	81 758	379 436		
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 267 609	2 307 609	Recette	1157334,36
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>288 755 452</b>	<b>312 678 863</b>		

	Investissement	Dépenses	Recettes
01	BUDGET PRINCIPAL	61 855 065	38 801 332
47	SATESE	137 556	109 556
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES	1 023 439	561 439
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	226 907	184 907
57	AUTODROME NOGARO	383 622	85 944
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	217 959	177 959
	<b>Total Investissement</b>	<b>63 844 548</b>	<b>39 921 137</b>

	<b>Total général</b>	<b>352 600 000</b>	<b>352 600 000</b>
--	----------------------	--------------------	--------------------

S'agissant des opérations d'ordre liées, pour l'essentiel, aux virements entre sections et à l'amortissement des immobilisations, elles s'équilibrent, en dépenses et en recettes, à la somme de 36 913 347,49 €; ainsi, le budget total, avec ces opérations d'ordre, est fixé à 392 698 256,92 €.

En 2025, les crédits nécessaires à la neutralisation comptable des amortissements, dont les dispositions et le périmètre sont prévus dans l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi que dans les articles D3321-2 et D4321-3 du CGCT, sont inscrits au budget pour un montant de 3 400 000€. La neutralisation permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement. Elle vise donc à annuler une partie de l'impact des amortissements sur le résultat comptable, de façon à atteindre l'équilibre budgétaire autorisé par l'instruction comptable.

**Une actualisation des provisions comptables** est prévue au Budget Primitif 2025 pour tenir compte de la réalité des risques comptables constatés par la collectivité. La politique de provisionnement a été présentée au Conseil Départemental du 16 avril 2021. Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Ainsi il est proposé d'une part, une dépense de 1 044 347 € sur le compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » et d'autre part, une recette de fonctionnement sur le compte 78 « reprises sur amortissements et provisions » de 786 353 €. Ces ajustements concernent :

- la dépréciation des actifs circulants pour 901 230 € en dépenses (compte 6817) et 653 478 € en recettes (compte 7817) au budget principal ; et pour 19 875 € en recettes au budget annexe du laboratoire vétérinaire, des eaux et des sols (la provision est ainsi soldée sur ce budget).

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité ;

- les risques pour maladies professionnelles, accidents du travail et capital décès sont inscrits pour 102 000 € en dépenses (compte 6815) et 113 000 € en recettes (compte 7815), au budget principal ;

- les risques liés aux contentieux font l'objet d'une inscription de 8 000 € (compte 6815), sur le budget principal ;

- les risques liés aux ruptures conventionnelles des contrats de travail sont inscrits pour 33 117 € (compte 6815), sur le budget principal.

Le solde des provisions, ainsi corrigé des inscriptions prévues au BP 2025 sur les comptes de dépenses (68) et de recettes (78), s'établit ainsi à **1 531 103 €** se déclinant ainsi qu'il suit :

- Budget principal : **1 514 538 €**

- Budget du laboratoire vétérinaire, eaux et sols : **16 565 €**

Un nouvel ajustement viendra compléter ces inscriptions lors de la prochaine Décision Modificative, il concernera notamment la provision pour risques liée au compte épargne temps (CET). Les éléments permettant l'ajustement de ce risque n'étant pas disponibles en début d'exercice.

Je vous propose d'adopter le projet de budget primitif de l'exercice 2025, tel qu'il vous est présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Signé**  
**Philippe DUPOUY**